

AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER : visiteurs individuels

A remplir par le demandeur :

Nom, prénom :

Adresse :

.....

Tél. :

Je soussigné (e)....., sollicite l'autorisation de prendre des photos dans le Musée lors de ma visite prévue le à.....heures.

Je souhaite faire ces clichés pour :.....
.....
.....

Je m'engage pour moi-même et pour les personnes placées sous mon autorité dans le cadre d'une visite du groupe à ne pas faire un usage commercial des photographies réalisées à l'intérieur ou à l'extérieur du Musée d'Art Moderne;

- à ne pas faire un usage détourné, injurieux ou diffamatoire des clichés réalisés des œuvres et/ou du Musée,
- à ne pas prendre en photographies les œuvres pour elles-mêmes, mais uniquement si le groupe ou des personnes de ce groupe figurent sur ces clichés,
- à ne pas diffuser ces images sur tout support accessible au grand public (presse, internet, blog...) sans autorisation préalable des artistes ou de l'ADAGP.

Je reconnais qu'en cas de manquement, je pourrais faire l'objet de poursuites judiciaires conformément aux lois et règlements en vigueur sur le territoire français dont notamment ceux figurants au Code de la Propriété Intellectuelle.

Fait à le

Signature

A remplir par la Direction du musée :

Je soussigné(e)....., accorde l'autorisation de prendre des photos dans le Musée dans les conditions ci-dessus précisées.

Fait à SAINT ETIENNE, le

Signature

Le présent document, dûment rempli par les deux parties, devra être présenté à l'accueil du Musée d'Art Moderne pour permettre l'introduction d'appareils photographiques. A défaut aucun cliché ne pourra être réalisé.